

# Lou papafard moutassin

Numéro 83      Juillet 2022



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

## LE MOT DU MAIRE

Nous voici arrivés à la saison estivale, qui cette année reprend tous ses droits, la levée des contraintes sanitaires nous ouvre de nouvelles perspectives.

Mais restez vigilants le virus n'est pas encore éradiqué.

Les projets phares de notre programme, tels que la traversée du village sont en cours d'étude afin de rendre notre commune plus sûre et plus attrayante pour tous ses habitants. Ceux-ci sont élaborés en collaboration avec des cabinets d'étude compétants et présentés à la population par des réunions publiques avant leur élaboration définitive.

Grâce à une situation financière solide, nous avons pu obtenir un prêt de 1 050 000 € au taux de 1,1% sur 20 ans, calculé en fonction de nos besoins et surtout de notre capacité de remboursement. Cet emprunt permettra la réalisation du Parc de loisirs cher aux familles ainsi que la sécurisation de la traversée du village pour les véhicules mais surtout pour tous les villageois (enfants, personnes âgées, ...).

Notre souhait étant de continuer à assumer le quotidien et améliorer le bien-vivre dans notre commune sans déficit financier.

En espérant que l'amertume laissée chez certains par le résultat des dernières élections municipales s'estompe et laisse place au respect réciproque que nous méritons tous.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter  
de bonnes vacances et un bel été.



Les 8 - 9 - 10 juillet  
(programme en dernière page)

Feu d'artifice  
Samedi 9 juillet à 22h30



## PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en octobre 2022. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 septembre 2022. MERCI

Imprimé en Mairie de La Motte d'Aigues

Directeur de la parution : M. le Maire de la Motte d'Aigues

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- Lilou Michèle Annie COUDRAY THOUVENIN le 28 mars
  - Adéla Lilia Virginie ARNIAUD le 28 avril
  - Charlie Sylvie Suzanne DI MARIA RODRIGUEZ le 6 mai
  - Margot Véronique Elisabeth GROS le 9 mai
- Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents

### Décès :

- Jean-Claude Bernard FASSINO le 6 juin, âgé de 81 ans
- Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

### Mariages :

- Abel Eliot Pierre Yves LUCAS et Marie Valérie Sandrine LANDAIS le 7 mai
- Jean-Michel Gérard LUSETTI et Stéphanie Claude Julie ROSSIGNOL le 7 mai
- Alexandre Jérôme Nicolas Marie PERDOMO et Noémie Claudie Christiane HELLEC le 28 mai
- Pierre Daniel HECHT et Sandrine Nadine Christiane OLLIVIER le 25 juin

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Le projet se finalise :

- Une réunion avec l'Agence Routière a défini le nombre et la position des feux tricolores sur la voie centrale.
  - A la suite d'une concertation avec les riverains des rues Ravel et Alix Laugier, nous avons statué sur le sens de circulation et les moyens limitant leur fréquentation.
  - La rue des Frères Blanc sera en sens unique Nord-Sud.
  - La rue principale Jules Gouirand sera dotée d'un trottoir tant attendu côté gauche de l'ancienne poste à l'entrée de la rue des Frères Blanc.
  - Le trottoir existant de la rue Adrien Genty sera prolongé jusqu'à la Glycine afin de sécuriser le déplacement des piétons.
  - Les entrées du chemin des Aires et de la route de La Tour d'Aigues (D120) seront aménagées.
- Avant la fin de l'été, le projet sera terminé et la date d'une réunion publique sera annoncée par voie d'affichage.

## TRAVERSEE DU VILLAGE

## Budget

### Compte Administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	828 141.95	963 995.13	396 988.49	529 635.81
<b>TOTAUX</b>		<b>+ 135 853.18</b>		<b>+ 132 647.32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2021</b>				<b>+ 268 500.50 €</b>
Report années antérieures		756 657.68		725 371.55
Prévisionnel restant à réaliser			1 366 104.93	
Totaux		892 510.86		508 086.06
<b>RESULTATS A REPORTER AU BS 2022</b>				<b>+ 384 424.80 €</b>

## Budget Supplémentaire 2022

## Fonctionnement

Chapitre	Dépenses 2022	Recettes 2022
011 ó Charges à caractère général	138 724.80 ¤	
012 ó Charges du personnel	115 000.00 ¤	
65 ó Autres charges de gestion courante	30 700.00 ¤	
66 ó Charges financières	0.00 ¤	
67 ó Charges exceptionnelles	0.00 ¤	
68 ó Dotations aux provisions	0.00 ¤	
023 ó Virement à la section d'investissement	100 000.00 ¤	
002 ó Résultat reporté		384 424.80 ¤
<b>TOTAL</b>	<b>384 424.80 ¤</b>	<b>384 424.80 ¤</b>

## Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BS 2022 PROPOSITIONS	RESTE A REALISER 2021
20 ó Immobilisations incorporelles		19 473.29 ¤
21 ó Immobilisations corporelles		340 331.12 ¤
<b>OE ó Opérations d'équipement (Chp 21)</b>		
013 ó Acquisition matériel informatique	í í í í í í .	25 335.85 ¤
015 ó Aménagement terrain de sports	600 000.00 ¤	294 730.00 ¤
016 ó Travaux de voirie (entretiens + traversée	450 000.00 ¤	291 653.62 ¤
026 ó Révision du POS	í í í í í í .	20 437.52 ¤
036 ó Rénovation bâtiments communaux	í í í í í í .	118 149.18 ¤
038 ó Aménagements scolaires	40 000.00 ¤	116 075.92 ¤
041 ó Travaux d'accessibilité	í í í í í í .	53 413.68 ¤
042 ó Aménagement place des cerisiers	í í í í í í .	12 856.00 ¤
043 ó Acquisition de terrain		15 300.00 ¤
050 ó Rénovation Eglise		58 348.75 ¤
051 ó Aménagement place de la Mairie Ecole Salle des Fêtes	60 000.00 ¤	
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000.00 ¤</b>	<b>1 366 104.93 ¤</b>

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : PROPOSITIONS + REPORT = 2 516 104.93 ¤**

## Recettes d'investissement

Chapitre	BS 2022 PROPOSITIONS	REPORT
10 ó Dotations, fonds divers et réserves	508 086.06 ¤	
16 ó Emprunts et dettes assimilées	1 050 000.00 ¤	
021 ó Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 ¤	
001 ó Solde d'exécution positif reporté	858 018.87 ¤	
<b>TOTAL</b>	<b>2 516 104.93 ¤</b>	

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : PROPOSITIONS + REPORT = 2 516 104.93 ¤**

## POURQUOI LES POTEAUX D'INCENDIE SONT-ILS DE DIFFÉRENTES COULEURS ?

Vous l'avez certainement remarqué des hydrants (poteau incendie), ont été repeints en jaune.

La réglementation nationale préconise que tout hydrant dont la pression statique d'utilisation est supérieure à 10 bars (1 bar = 1,02kg/cm<sup>2</sup>) doit être de couleur jaune. Le jaune symbolise ainsi un appareil dont la mise en service nécessite des précautions particulières.

Les poteaux de couleurs rouges sont raccordés au réseau d'adduction d'eau potable, ils sont de ce fait en pression permanente (inférieur à 10 bars).

Les poteaux de couleur bleue (assez rare) sont des poteaux d'aspiration, ils ne sont pas directement raccordés au réseau, mais raccordés à un point d'eau tel un réservoir ou une citerne.

Les poteaux de couleur verte sont des bornes non normalisées dont le débit est inférieur à 30 m<sup>3</sup>.

« Restons très vigilant en cette période de sécheresse, souhaitons que ces poteaux d'incendie ne servent jamais. »

---

## TRAVAUX ROUTE DE CABRIERES (D120/D27)

Les travaux du carrefour D120/D27 sont terminés. En 2023, l'agence routière (Département), devrait refaire le tapis d'enrobé de la chaussée. Il sera peut-être nécessaire de créer un ralentisseur en fonction du comportement des usagers. Nous comptons sur les riverains concernés pour nous faire part de leurs appréciations.

« Il est à signaler que le terrain des oliviers n'est pas un parking mais un espace privé »

---

## BRUITS DE VOISINAGE

Avec l'arrivée des beaux jours nous souhaitons vous rappeler les règles à respecter afin de limiter les nuisances sonores envers le voisinage.

Selon l'article 8 de l'arrêté préfectoral n° SI 2004-08-04-0210-DDASS du 4 aout 2004 relatif a la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Vaucluse, tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

En ce qui concerne les animaux, l'article 9 du même arrêté stipule que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptés en conséquence.

---

## COTELUB

Le 30 juin dernier, la réunion du Conseil Communautaire de Cotelub s'est déroulée à La Motte d'Aigues.

L'occasion pour les nombreux élus, après un ordre du jour chargé, de profiter de l'ambiance festive du marché nocturne à l'occasion du traditionnel verre de l'amitié, agrémenté par la généreuse participation des exposants.



## PRECAUTIONS ESTIVALES



PRÉFET DE VAUCLUSE

# Sécheresse 2022

MISE EN APPLICATION DE L'ARRÊTE PRÉFECTORAL DÉPARTEMENTAL DU 13 juin 2022

Portant sur le renforcement des restrictions des usages de l'eau sur les bassins versants du Calavon-médian et du Sud-Luberon

**Secteur en ALERTE RENFORCÉE : bassin du Sud-Luberon**



**ATTENTION CANICULE**




**Buvez de l'eau et restez au frais**



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites.sante.gouv.fr • meteo.fr

### Mesures de restrictions applicables\* à l'ensemble des communes concernées

- Les prélèvements d'eau à usages agricoles, industriels, artisanaux, commerciaux et tout autre usage non prioritaire\*\* doivent être réduits de 40 % (moyen de comptage obligatoire avec relevé bimensuel).
- Interdiction d'irriguer et d'arroser les pelouses et les massifs fleuris.
- Interdiction d'arroser les espaces verts et les ronds points, sauf plantations récentes (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an) mais avec une restriction d'horaire de 9 h à 19 h.
- Interdiction d'irriguer les jardins potagers de 9 h à 19 h.
- Interdiction d'arroser les terrains de sport de 9 h à 19 h.
- Interdiction arroser les terrains de golfs. Seul l'arrosage des fairways et des greens de départ sont autorisés sous réserve de respecter une économie d'eau de 60 %.
- Interdiction d'irriguer les cultures agricoles de 9 h à 19 h. Ces mesures de restrictions ne s'appliquent pas pour l'irrigation des cultures par un système d'irrigation localisé de type micro-aspiration ou par goutte à goutte, ainsi que pour l'abreuvement des animaux.
- Interdiction de laver les véhicules à titre privé à domicile à l'exception des stations professionnelles équipées d'un matériel de haute pression ou avec un système de recyclage de l'eau ainsi que les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique ainsi que des organismes liés à la sécurité.
- Interdiction de laver les voiries, terrasses et les façades sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.
- Interdiction de remplir et de vidanger les piscines privées (de plus de 1 m<sup>3</sup>). Cette interdiction ne s'applique pas aux piscines ouvertes au public mais dont la vidange est soumise à autorisation de l'Agence Régionale de santé (ARS).
- L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite ainsi que les jeux d'eau sauf ceux en eau recyclée ou en cas d'activation du plan canicule.
- Le remplissage et la vidange des plans d'eau et bassins sont interdits.

\* « recommandées » pour les prélèvements réalisés à partir des ressources dites « maîtrisées » dérivant en particulier les eaux de la Durance.  
\*\* usages prioritaires liés à la santé, la salubrité, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques.

### Communes Concernées Sur Le Bassin Du Sud-Luberon :

Ansouis, Beaumont De Pertuis, Boux, Cabrières D'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, La Bastide Des Jourdans, La Bastidonne, La Tour D'Aigues, La Motte D'Aigues, Lauris, Lourmarin, Mirabeau, Pertuis, Peypin D'Aigues, Puget, Puyvert, Sannes, Sivergues, Saint Martin De La Brasque, Vaugines, Villelaure, Vitrolles En Luberon.

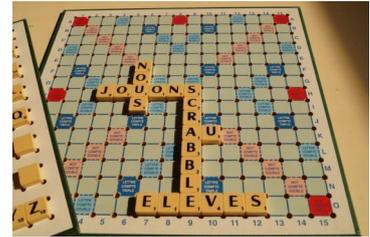
# ECOLE, UNE ANNÉE SCOLAIRE BIEN REMPLIE :

Scrabble du CE2 au CM2

Élevage de fourmis GS/CP



Projet permaculture GS/CP



LE CARNAVAL et ses Picassos



La star du carnaval



Troupe « Fafa Carioca »



Sortie Salagon CE1 et CM1/CM2



Sortie Salagon la distillation des plantes



Sortie Salagon encres végétales



Musée des tapisseries GS—CP



Musée Granet GS- CP





**Semaine Cirque 9-13 mai pour tous**



**EFFECTIFS PREVISIONNELS RENTREE SCOLAIRE ANNEE 2022-2023**

Départs : 10 CM2 vers le Collège + 7 radiations = 17 élèves sortants

Inscriptions : 12 PS + 6 dans les autres niveaux = 18 élèves entrants

Total à ce jour : 113 enfants inscrits pour la rentrée soit une moyenne de 23 élèves par classe

Le projet d'étude dirigée peut être mis en place dès le mois d'octobre 2022 avec la participation de deux enseignantes les lundis et jeudis soirs. Si vous êtes intéressés par ce service pensez à inscrire vos enfants avant le 10 août 2022 soit à l'accueil de la Mairie soit par mail : [mairie-lamotte@wanadoo.fr](mailto:mairie-lamotte@wanadoo.fr) ou [mairie-lamotte.accueil@wanadoo.fr](mailto:mairie-lamotte.accueil@wanadoo.fr)

La municipalité tient à remercier Mme Sylvie PALHIER pour son investissement au poste de directrice « intérimaire » tout au long de l'année 2022-2023 et aura plaisir à la retrouver à la rentrée.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme CORNU nommée pour la rentrée 2022-2023 au poste de directrice titulaire.



### La page de la minorité municipale. Liste « Agir ensemble à la Motte »

Voilà 2 ans que les élections municipales se sont déroulées, 2 ans que la nouvelle équipe municipale siège à la mairie. Pour rappel, au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Pourquoi ont-ils alors 12 sièges sur un conseil municipal de 15 ? Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Avec 306 voix, la liste « Un nouvel horizon pour notre village » a ainsi obtenu 12 sièges. Avec 283 voix, notre liste « Agir ensemble à la Motte » a ainsi obtenu 3 sièges.

A nous trois seulement, nous portons donc la voix des 283 concitoyennes et concitoyens qui nous ont fait confiance. A nous trois, nous défendons une autre vision de notre village. Cette vision, c'est la vôtre, c'est celle que vous nous exposez au quotidien...

A nous trois, il est difficile de faire entendre notre voix même si le mot d'ordre qui nous a été donné par la majorité municipale est la communication. C'est au nom de cette communication que cet article est rédigé aujourd'hui.

Ce sont vos doutes, vos préoccupations, vos incompréhensions que nous portons à chaque conseil municipal et le Papafard nous permet ici de vous exposer certaines de ces problématiques.

Sur notre commune, certaines situations urgentes nécessiteraient l'utilisation de moyens efficaces d'alerte pour informer la mairie et prévenir la population. A plusieurs reprises, nous avons donc proposé que le conseil municipal fasse l'acquisition d'un téléphone portable « d'astreinte » qui permettrait, en cas d'urgence, de joindre le maire ou un de ses adjoints. Par exemple, récemment, une personne avait loué la salle des fêtes et n'a pas pu en profiter car le volet roulant de la porte d'entrée était bloqué. Par hasard, par chance, le maire qui passait en voiture, a été contraint de s'en occuper. Notre conviction est qu'une ligne téléphonique aurait permis de débloquent plus facilement et plus rapidement la situation. Il y a quelques semaines, nous avons également eu une coupure générale d'électricité. Ce téléphone aurait permis de diffuser rapidement un message que tout le monde aurait pu écouter. D'autres aléas peuvent survenir au quotidien, c'est pourquoi nous ne comprenons pas le refus du conseil municipal de se munir de cet équipement essentiel.

Nous passerons rapidement sur le panneau lumineux d'information dont l'écran reste noir depuis plusieurs mois... et que nous continuons de payer chaque mois, une dépense dont nous interrogeons d'ailleurs la pertinence...

Nous sommes également régulièrement interpellés pour des questions de sécurité routière, en lien avec les engagements de campagne de la nouvelle équipe municipale. Concrètement, le maire dispose des pouvoirs de police l'autorisant à restreindre et à réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de sa commune (art. L.2212-2 et suivants, CGCT). Ainsi, il peut décider de modifier le sens de circulation des rues, bouleversant de fait le quotidien des résidents concernés. Nous relayons un résumé du courrier transmis à M. le maire le 30 mai 2022 par le collectif de la rue Ravel.

*« Les Mottassins s'interrogent. Des travaux sont prévus sur la D27 qui dans sa traversée du village deviendrait une route à sens unique alternée, avec l'installation de 5 feux tricolores, générant des embouteillages et interrompant une circulation qui était libre jusqu'à maintenant, comme dans tous les villages alentour. La Motte d'Aigues deviendra-t-elle un verrou du Sud Luberon sans que sa population fortement impactée, n'en ait été informée ? En réaction, un collectif des habitants de la rue Ravel s'est créé afin que cette voie et bien d'autres, du centre historique, ne deviennent des itinéraires de délestage d'une circulation qui sera nécessairement perturbée. Face à ces inquiétudes, une réunion d'information des habitants par les élus s'impose ».*

Autre préoccupation, le nouveau parc de loisirs intergénérationnel. Le 12 mai dernier, s'est tenue une réunion publique d'information. Si un réaménagement de l'espace du stade apparaît pertinent, les proportions de ce parc et son potentiel coût, soulèvent des inquiétudes légitimes. Ce projet très ambitieux est-il vraiment adapté à la taille de notre commune ? Son coût l'est-il également ? Notre commune pourrait s'endetter à hauteur de près d'1 million d'euros pour ce parc de loisirs entre autres.

Nous restons également mobilisés et vigilants sur le projet d'aménagement des abords de l'étang de La Bonde qui, rappelons-le, est un site privé. Nous avons à cœur de le préserver et nous nous engageons à le défendre...

Au fil de nos discussions avec vous, nous avons constaté que plusieurs de vos demandes restent sans réponse. Par exemple, une demande pour « carreler les toilettes publiques » n'a toujours pas été considérée par les élus majoritaires du conseil municipal. Cette demande n'a même jamais été évoquée en conseil. Nous regrettons sincèrement de ne pas être informés au même titre que les autres élus. Vous avez été nombreux à nous confier une envie de transparence dans la prise de décision qui impacte l'ensemble des habitants. Nous partageons votre frustration. Nous regrettons ces situations désagréables et navrantes car même des courriers pourtant adressés à l'ensemble du conseil municipal ne nous sont pas communiqués. N'hésitez donc pas à exprimer cette frustration. Nous vous rappelons que dans le hall de la mairie se trouve un cahier sur lequel vous pouvez noter vos doléances et que les conseils municipaux sont également ouverts à l'ensemble des citoyens. N'hésitez pas à venir y assister à nos côtés.

Enfin, si vous le souhaitez, vous pouvez également prendre rendez-vous en mairie pour échanger avec nous, élus de la minorité municipale. Nous ne manquerons pas de vous recontacter pour trouver ensemble un temps d'échange...

... car même si nous restons frustrés de n'avoir pu porter nos projets comme nous l'avions imaginé pendant la campagne, nous continuons à travailler pour le bien-être des Mottassines et des Mottassins.

## LE MOTTAGER

Les dernières nouvelles du Mottager !!!

Le nombre de jardiniers augmente, chaque parcelle a pris forme et nous commençons à récolter nos légumes, dans une ambiance conviviale.

Sous un soleil de plomb, le samedi 18 juin, les Mottassins du Mottager réunis pour l'occasion, ont pu finaliser la protection de la cabane, entretenir les allées et les parcelles restantes. Cet après-midi s'est achevé par un petit apéritif bien mérité et très convivial.



## LES AMANDIERS EN FLEURS



Après 2 ans de fermeture nous voilà enfin réunis autour du repas de la fête des mères. Tous nos participants ont repris gout au partage et à la convivialité.

Grace au grand loto du mois d'avril nous avons offert le repas et un beau loto. Nous avons repris tous les jeudis nos après-midi festifs dans la joie et la bonne humeur.





Après une longue période d'attente et de repli liée à la situation sanitaire, nous reprenons maintenant espoir pour envisager ensemble de nouvelles rencontres culturelles au cœur de notre joli village dans et autour du temple dont l'horloge égrène les heures chaque jour du matin au soir... depuis des années.

Le bureau de notre association a changé après l'assemblée générale du 11 Mars 2022, nous n'étions pas très nombreux mais ce fût chaleureux.

Élisabeth Girard-Soubeyran a accepté d'assurer le secrétariat à la suite de Christine Ligot, Jean-Luc Gérard continuera de tenir les comptes et de suivre le budget et Bertrand Leblond a accepté de prendre la suite de Lucien Gardiol en qualité de président.

Nous tenons à remercier Christine et Lucien pour leur engagement au sein de l'association : leur action a été bénéfique en tout point, sans oublier leur talent reconnu de chanteurs.

Le conseil d'administration est certes réduit à trois personnes au lieu de six par manque de candidats, mais il est toujours aussi motivé pour participer au lien social et culturel au sein de notre village.

Le 17 septembre 2022- journée du patrimoine- nous aurons le plaisir d'accueillir une chanteuse lyrique pour un concert au temple à 18h.

La programmation des rencontres sera plutôt, cette année et l'année prochaine, centrée sur la vie et l'histoire de notre village, des temples successifs et de ses habitants. En effet, un gros travail de recherche a déjà été fait dans ce domaine par plusieurs personnes qui ont déjà écrit sur le sujet et il nous est apparu utile de les utiliser et de les présenter.

Une conférence est déjà prévue le 22 octobre 2022 sur l'histoire des temples édifiés à La Motte d'Aigues, elle sera présentée en collaboration avec l'Association des Études Vaudoises en Lubéron (AEVHL) ; suivra une conférence dédiée plus particulièrement à la présence et l'influence des Vaudois en Pays d'Aigues ; puis nous nous acheminerons vers une réflexion sur l'Exil ses raisons et ses motivations avec pour point de départ la région de Fressinières dans les Hautes Alpes et bien sûr depuis le pays d'Aigues qui a conduit une partie de ses habitants vers la Hollande puis l'Afrique du Sud.

Nous envisageons également de proposer en 2023 une présentation de l'histoire de notre village à partir de récits et documents transmis par ses habitants que nous pourrions rencontrer afin de recueillir leurs témoignages. Un appel est ici lancé à celles et ceux qui ont en leur possession des éléments de l'histoire de notre village, documents, photos, etc... et qui seraient intéressés par ce partage. Ensuite à la suite de ce travail nous pourrions établir un récit qui resterait à mettre en forme et que nous pourrions faire valoir et dire ensemble.

Nous espérons que ces rencontres à l'ambition modeste sauront motiver les adhérents et les autres personnes qui voudraient participer à une reprise progressive de nos activités.

## MARCHÉ NOCTURNE

Chaque jeudi soir de 18h à 22h30, le marché nocturne vous attend,

Ici par « Dessus le marché » vous pouvez écouter les musiciens, danser, discuter, manger et boire le verre de l'amitié dans un cadre idéal sous les cerisiers.

N'oubliez pas de consommer les produits concoctés par les exposants, c'est très important pour la pérennité du marché.

🍷 🍷 🍷 🍷 🍷 On compte sur vous 😊 😊



## La Mémoire au coin de la rue

### Rue des Frères Blanc

BLANC Emile Albert, né à La Motte d'Aigues, le 21 février 1894. Incorporé au 22ème Régiment d'Artillerie Coloniale, en septembre 1914, il est décédé après quatre ans de dure campagne, le 10 octobre 1918, des suites de maladie contractée aux armées.

Son frère BLANC Louis Jérôme, né à Peypin d'Aigues, le 30 septembre 1883, mobilisé en 1914, fut conduit en captivité et il ne fut rendu à sa famille, à sa femme et à ses deux jeunes enfants, que pour mourir au milieu d'eux, le 27 septembre 1919, des suites de maladies fatalement aggravées dans les geôles de l'ennemi.

Deux fils de la même famille ont ainsi durement payé leur large tribut à la Patrie.



## Portrait de Alix Cavalier : Agriculteur

Considéré par certains à juste titre comme un des plus beaux métiers du monde, les agriculteurs sont d'années en années de moins en moins nombreux sur notre territoire. A la fois métier exigeant sur le plan physique, demandant une disponibilité quasi permanente et périlleux sur le plan financier, il nous est apparu indispensable de mettre à l'honneur 2 jeunes trentenaires pleins d'énergie et de courage : Alix Cavalier issu d'une ancienne famille motassine et sa compagne Loredane Meloni originaire de la Tour d'Aigues.

### Alix quel est votre parcours ? :

Après un CAP de carrossier chaudronnier, j'ai travaillé 3 ans dans des entreprises du coin, puis je me suis engagé 5 ans dans l'armée de Terre. J'y ai acquis des compétences de conducteur d'engins dans le TP et à ma sortie de l'armée j'ai trouvé du travail en tant que tractoriste, métier recherché dans les domaines viticoles. Petit à petit l'envie de m'installer et de travailler pour mon compte a fait son chemin.

### Vous avez repris les terres familiales ? :

J'ai démarré de presque zéro. Mes arrière-grands-parents et grands-parents étaient agriculteurs, mais mes parents eux n'ont pas continué, ils ont créé un centre équestre « Les Vaucedes » (que certains ont encore en mémoire). Les terres étaient donc à l'abandon, j'ai commencé par les nettoyer, planter quelques Amandiers, Abricotiers et Pêchers sur 1,5 hectares. Très vite je me suis tourné vers la vigne, en raisin de table BIO (un peu plus rentable) avec un besoin de matériel agricole moins important que pour le raisin de cuve.

### Vous avez bénéficié d'aides en tant que jeune agriculteur ?

Non je n'ai pas suivi de formation pour l'installation des jeunes agriculteurs trop longue et trop contraignante pour le peu d'aide au final. J'ai débuté en « cotisant solidaire » pendant 3 ans car je n'avais pas la surface minimale exigée pour l'obtention du statut d'agriculteur et suivi des formations sur les bases de la viticulture.

Aujourd'hui je travaille avec une superficie d'environ 5 ha en grande partie en fermage, donc je suis agriculteur... Encore à la recherche de nouvelles parcelles sur la commune et/ou aux alentours afin de minimiser les coûts.

### Vous travaillez seul ? :

Non, ma compagne m'a rejoint il y a quelques temps, elle a abandonné son métier auprès de jeunes handicapés afin de parer au besoin et manque de main d'œuvre. C'est aussi un choix de vie qui nous permet de gérer nos 3 enfants de 5 à 17 ans. Un retour vers la nature renforcé par la période de la Covid. Aujourd'hui elle s'épanouit, elle est passionnée et amoureuse de la nature malgré la dureté de ce métier où l'on subit non seulement les différentes températures mais aussi les aléas climatiques conditionnant la production.

### Vous arrivez à vendre votre récolte facilement, vous arrivez à en vivre ?

Nous essayons de plus en plus la vente de proximité avec les magasins de producteurs, les paniers de quartiers et aussi les distributions directes aux cantines. Mais pour arriver à nous verser un salaire correct, il nous faudrait 5 ha de plus. Je suis toujours à la recherche de terres en fermage car il devient difficile d'acquérir de nouvelles parcelles à un prix accessible à nos modestes foyers.

### Vos inquiétudes ? :

Un grand nombre d'agriculteurs ont plus de 55 ans et s'approchent de la retraite. Il devient très difficile de trouver des employés et saisonniers qualifiés. Que va devenir notre territoire ? Une terre de jachère ? Mais restons positifs et tournons-nous vers nos enfants qui de plus en plus reviennent sur des valeurs plus saines et écologiques.

*Merci à Alix et Loredane pour leur accueil, nous les félicitons encore pour l'ardeur qu'ils mettent à préserver ce beau métier d'Agriculteurs. Nous soutenons bien entendu aussi tous les « Anciens » qui œuvrent pour le maintien de notre ruralité.*



## COMITE DES FETES

Après l'apéritif offert par le comité des fêtes pour la présentation du programme de la fête votive, ont eu lieu les feux de la St Jean avec son karaoké et soirée dansante.

Malgré la chaleur, vous étiez là pour partager cette belle soirée !



### ZOOM SUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE VOTIVE

COMITÉ DES FÊTES  
DE LA MOTTE D'AIGUES

#### Vendredi 8 juillet

19 h 30

Paella, sangria, melon et  
verre de vin



21h

Cabaret exotique

#### Samedi 9 juillet

16 h

- Maquillage

- Chasse au trésors

- Concours vélos fleuris et décorés



19 h 30

Saucisses et frites



21 h

Bal DJ Steff + soirée mousse

22 h 30

Feux d'artifice



#### Dimanche 10 juillet

16 h 45

Concours de vachette



20 h

Charcuterie, fromages, tomates  
cerises, concombres et verre de vin

21 h

Concert du groupe "The Foolers"

RÉSERVATION ET  
RENSEIGNEMENTS AU  
06.45.37.05.23

